

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°14/MAI/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 13 MAI 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
7 mai 2015
- le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
20 mai 2015

L'an deux mille quinze le treize mai  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Monsieur Robert TUCO, 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Pascal PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE (affaires n°08 à 28) - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN (affaires n°03 à 29) - Daniel FONTAINE - Simone CASAS - Benoît CANTE - Thérèse RICA - Jérémie BORDIER

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON - Marie Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT - Anne Flore DEVEAUX

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Vanessa MIRANVILLE (procuration à Robert TUCO) - Jacqueline LAURET (procuration à Sophie VAYABOURY) - Didier FONTAINE (procuration à Thierry BEAUVAL, affaires n°01 à 07, et 29) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSE, affaires n°01 et 02) - Fred JULENON (procuration à Jocelyne DALELE) - Eve LECHAT (procuration à Gilles HUBERT) - Laurent BRENNUS (procuration à Jérémie BORDIER) - Erick FONTAINE (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Michèle MILHAU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

.....

Accusé de réception en préfecture 974-219740081-20150513-14MAI2015-DE Date de télétransmission : 22/05/2015 Date de réception préfecture : 22/05/2015
--

**AFFAIRE N°14 : FONCIER - RETROCESSION DE LA PARCELLE AN 1082 A LA SEMADER (OPERATION BEAUDELAIRE)**

Le premier Adjoint rappelle que la commune de La Possession est propriétaire de la parcelle cadastrée AN 1082, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, située dans la ZAC Saint-Laurent, *extrait du plan cadastral joint en annexe n°14 de la note de synthèse.*

Ce terrain est actuellement occupé par une partie de l'opération Baudelaire.

Aussi, par courrier en date du 25 novembre 2014, *joint en annexe n°13 de la note de synthèse*, la SEMADER a souhaité régulariser l'empiètement constaté sur l'ensemble de la parcelle susmentionnée dans le cadre du projet de réhabilitation de l'opération.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et L2122-21;
- Vu l'avis du service des Domaines n°2015-408V0743 en date du 05 mai 2015, *joint en annexe n°13 bis de la note de synthèse* ;
- Vu le courrier de la SEMADER en date du 25 novembre 2014, de demande de rétrocession de la parcelle cadastrée AN 1082 à l'euro symbolique,
- Considérant le caractère d'intérêt général de l'opération Beaudelaire ;

La commission Aménagement et Développement du territoire réunie en date du 30 avril 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Conseil municipal,**

après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés,

Abstentions :

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| 1. Laurent BRENNUS | 3. Erick FONTAINE |
| 2. Jérémie BORDIER | 4. Thérèse RICA   |

- **approuve la rétrocession à la SEMADER de la parcelle cadastrée AN 1082 à l'euro symbolique ;**
- **autorise Madame le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte y afférent.**

-----  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740081-20150513-14MAI2015-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2015  
Date de réception préfecture : 22/05/2015